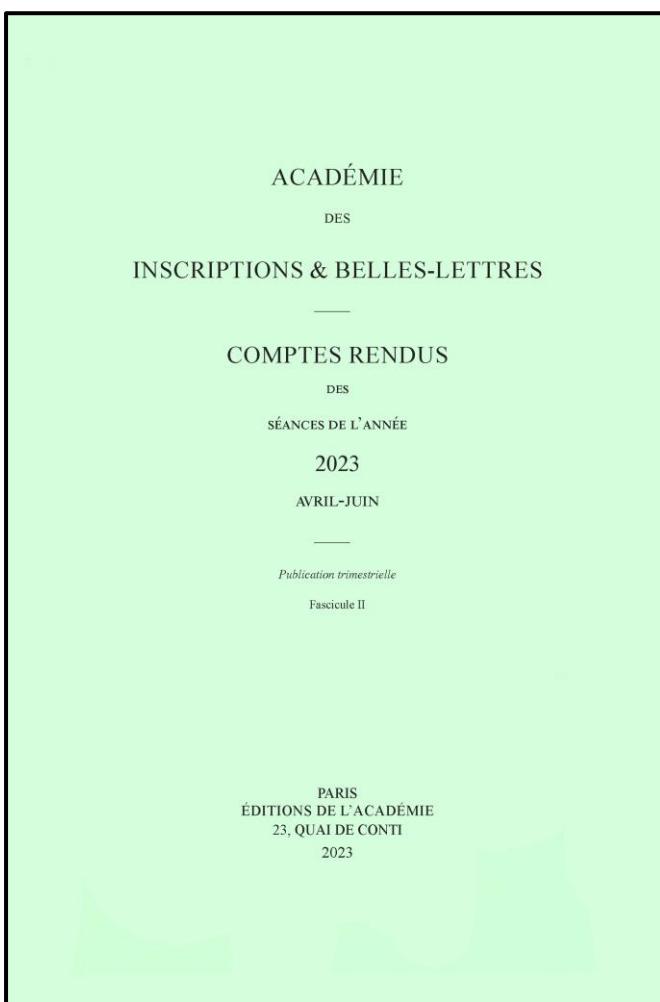


Académie des Inscriptions et Belles-Lettres
Hommage déposé lors de la séance du 20 décembre 2024

Le Secrétaire perpétuel Nicolas GRIMAL



« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie la livraison 2023/2 des *Comptes rendus*, qui rassemble les textes de 14 exposés donnés lors des séances de l'Académie des mois d'avril à juin, dont 4 communications et notes d'information dues respectivement à M. Denis Knoepfler, associé étranger de l'Académie (“Une fouille menée jusqu'à son terme : l'exploration du site de Rhamnonte (Attique) par la Société archéologique d'Athènes”), M. Alain Pasquier, membre de l'AIBL (“À propos d'une tête de philosophe conservée au musée du Louvre”), M. Osmund Bopearachchi, correspondant de l'Académie (“Comment est né le futur Bouddha Gautama ? Un examen des différentes représentations résultat des divergences entre les sources sanskrites et pālies”), M. Sylvain Brocquet, correspondant de l'Académie (“Le panégyrique sanskrit de Rājendracola II dans l'inscription sur tablettes de Tiruvintalūr [vers 1058]”). Ce fascicule rassemble en outre les 21 recensions critiques des ouvrages déposés en

hommage sur le bureau de la Compagnie durant ce trimestre. On y trouvera également l'allocution d'accueil prononcée par M. Nicolas Grimal, Secrétaire perpétuel de l'Académie, en ouverture du colloque « Enfance et jeunesse dans les sociétés de l'Asie », organisé par l'Académie, la Société asiatique et le Collège de France, ainsi que le rapport des publications de l'Académie, par M. Nicolas Grimal. »

ACADEMIE
DES
INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

—

COMPTES RENDUS
DES
SÉANCES DE L'ANNÉE
2023
JUILLET-OCTOBRE

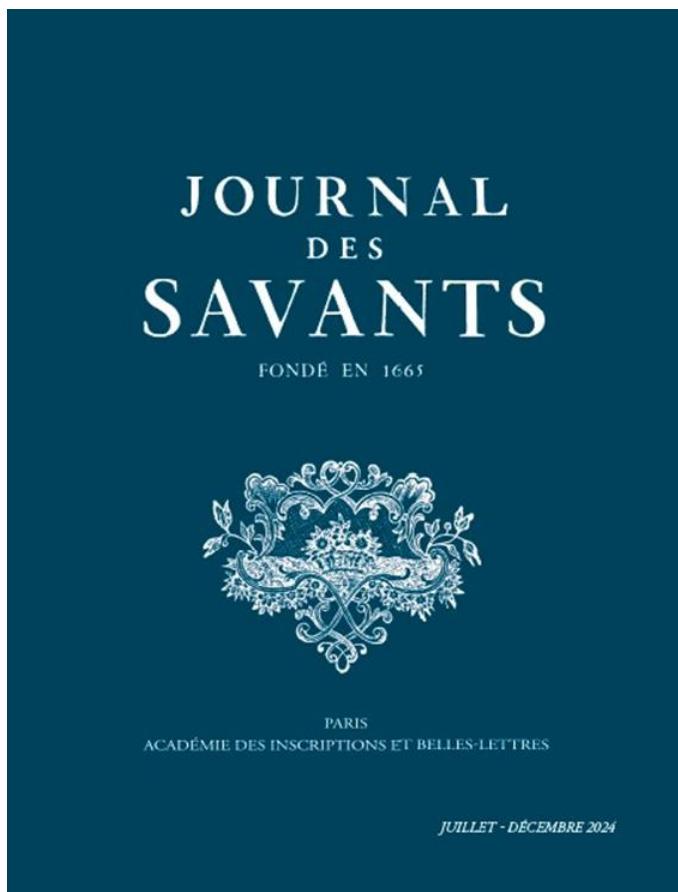
—

Publication trimestrielle
Fascicule III

PARIS
ÉDITIONS DE L'ACADEMIE
23, QUAI DE CONTI
2023

« J'ai également l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, la livraison 2023-3 des *Comptes rendus des Séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, qui réunit les textes de 6 exposés, donnés lors des séances de l'Académie des mois de juillet à octobre, dont la communication de M^{me} Claire-Akiko Brisset, correspondant français de l'Académie, "Le Japon vu d'Europe : si lointain, si proche (xiii^e-xix^e s.)". On trouvera également, dans ce fascicule, 6 recensions d'ouvrages déposés en hommage devant la Compagnie en vue de distinguer études et travaux récents ainsi que les allocutions pour le décès de M. Olivier Picard, membre de l'Académie, et de M. Philippe Gignoux, correspondant de l'Académie, prononcées par M. Yves-Marie Bercé, président de l'Académie. »

Pierre-Sylvain FILLIOZAT



« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de ses codirecteurs, nos confrères Jacques Jouanna, Jacques Dalarun et moi-même, le second fascicule (juillet-décembre) de l'année 2024 du *Journal des savants*, sorti avec sa ponctualité et sa qualité habituelles, grâce aux soins de notre chargé de publications, M. Matthieu Guyot. Ce fascicule de 149 pages (p. 155-303 du volume de l'année 2024) comporte trois articles qui se répartissent entre Antiquité grecque (un article) et Moyen Âge (deux articles). Il s'agit des articles de M. Bruno Helly (*Le pêcher de Scotoussa*) et de nos confrères MM. Alain de Libera (*La Querelle de l'âne. Robert Kilwardby, les condamnations d'Oxford et l'Octogone de Buridan*) et François Dolbeau (*Analyse de deux recueils hagiographiques de Beauvais, aujourd'hui disparus*).

Bruno Helly. *Le pêcher de Scotoussa*

Dans le texte d'une inscription de Scotoussa en Pélasgotide (Thessalie) du début du II^e siècle av. J.-C. publiée en 1983, on peut lire les mots κὰτ τὰ περσείαν utilisés comme un repère topographique dans la description du rempart de la ville. Ce nom féminin περσεία a été rapporté par l'éditrice de cette inscription à une possible γᾶν, ou κράνων, ou πόλαν dédiée au héros Persée. Le genre féminin du nom, caractéristique des noms d'arbres, conduit plutôt à identifier ce περσεία comme le nom du pêcher, “l’arbre de Perse”, dont on devrait trouver là la première attestation dans l’épigraphie et les textes botaniques, car on ne trouve pas mention de cet arbre fruitier dans l’ouvrage de Théophraste, *Recherches sur les plantes*, le savant grec ayant consacré son attention à deux autres espèces arbustives ayant porté ce nom, connues en Égypte et en Éthiopie. Pour expliquer la présence de ce pêcher à Scotoussa, il semble possible d’en rapporter l’existence à l’histoire du grand homme qui a fait la réputation de cette cité, le pancratiaste Polydamas fils de Nicias, vainqueur olympique en 408/7 av. J.-C. On sait par Pausanias que Polydamas fut invité à la cour de Perse par le roi Darius II et qu'il rentra dans sa patrie couvert de présents offerts par le roi. Polydamas, qui prétendait rivaliser avec les héros Héraclès et Persée, aurait rapporté à Scotoussa un plant de pêcher qu'il aurait planté, à l’instar de Persée revenant d’Abyssinie à Mycènes après avoir sauvé Andromède, à l’abri du rempart de sa cité.

Alain de Libera. *La Querelle de l'âne. Robert Kilwardby, les condamnations d'Oxford et l'Octogone de Buridan*

Le 18 mars 1277, l'archevêque de Canterbury, le dominicain Robert Kilwardby interdit d'enseignement trente erreurs, en logique, grammaire et philosophie naturelle. La troisième erreur *in logicalibus* qui contenait deux thèses : a) “quod non est suppositio in propositione magis pro supposito quam pro significato”, et (b) “ideo idem est dicere ‘cuiuslibet hominis asinus currit’, et ‘asinus cuiuslibet hominis currit’”, a été reformulée par le successeur de Kilwardby, Jean Peckham, le 29 octobre 1284, sous la forme d'une proposition unique stipulant que : “Non est suppositio in propositione pro suppositis de virtute sermonis magis quam pro significato.” Pourquoi cette reformulation ? Que signifie l'ajout de l'expression “*virtus sermonis*” ? Qui est visé en 1277/1284 et pourquoi ?

Le présent article restitue le cadre dans lequel s'inscrit la discussion des thèses condamnées : les “Querelles anglo-continentales” (ce que j'ai appelé en 1980 le “Split Oxford-Paris”) qui ont marqué le “tournant linguistique de la logique médiévale” à la fin du xiii^e siècle et abouti le 29 décembre 1340 à la promulgation du “Statut antinominaliste” de l'Université de Paris”, souvent attribué à l'initiative de Jean Buridan – statut qui interdisait de “déclarer absolument fausse ou littéralement fausse (*falsa de virtute sermonis*) une proposition bien connue d'un auteur” sur le livre duquel on faisait cours. La proscription oxonienne de la *tertia error* en ses deux versions comme le statut parisien de 1340 s'inscrivent dans la confrontation générale de deux sémantiques fondées, l'une, sur l'*intentio loquentis* (à laquelle certains ajoutent l'*intellectus intentus* et la *bonitas intelligentis*), l'autre, sur la *virtus sermonis* (ou *vis locutionis*), fondée sur l'ordre des mots, où s'origine la distinction moderne entre syntaxe, sémantique et pragmatique.

L'inférence de ‘*Cuiuslibet hominis asinus currit*’ à ‘*Asinus cuiuslibet hominis currit*’ condamnée par Kilwardby reposant sur un *sophisma* (le n°139 dans le *Catalogue des sophismata du xiii^e siècle* établi par S. Ebbesen et F. Goubier) on en a étudié le traitement sur tous les terrains où la pratique des *sophismata* rejoignait celle de l'enseignement des *Auctores* (Aristote, Boèce) : certaine *interprétation fautive* des thèses d'Aristote dans le *Perihermeneias* (10, 20b1-11) sur l'impact sémantique de la “transposition du sujet et du verbe” dans une proposition (la théorie dite de la “*sola transpositio*” attribuée aux *Modistae* parisiens), entraînant des conséquences fâcheuses non seulement sur la logique modale, mais aussi sur la théorie des syllogismes, notamment les “syllogismes à termes obliques”. La reformulation de Peckham axée sur la *virtus sermonis* nous a conduit à étudier les textes des maîtres parisiens des années 1290-1300, “français” ou anglais, tels le Pseudo-Duns Scot, Radulphus Brito et Gauthier Burley.

L'Octogone de Buridan est le point d'aboutissement parisien de tous les éléments brassés dans les dossiers du Split Oxford-Paris, des “Querelles anglo-continentales” et de la “Querelle de l'âne”, portant sur le “sujet” logique (*subiectum distributionis, subiectum quoad logicum*) des propositions ‘*Cuiuslibet hominis asinus currit*’ et ‘*Asinus cuiuslibet hominis currit*’. Par “Octogone de Buridan” j'entends la structure instanciée dans les trois “grandes figures” (*Magnae figurae*) insérées dans un des manuscrits des *Summulae de dialectica* de Buridan : le manuscrit Vatican, BAV, Pal. lat. 994. L'article retranscrit et étudie principalement la figure du f. 7r, articulant selon les relations d'opposition d'un “carré logique étendu” en huit cellules de neuf items chacune, les 54 propositions faisant intervenir tacitement l'âne dénommé “Bruneau” (*Brunellus*), rendu célèbre par le *casus du sophisma* E&G n° 139.

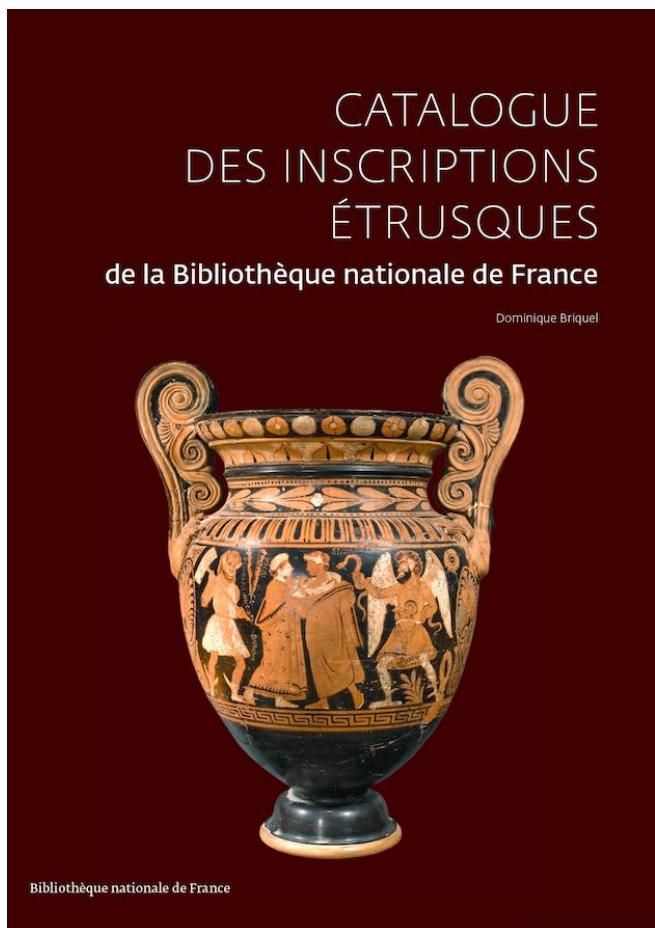
La reprise et le remaniement par Buridan de la théorie parisienne de la *suppositio naturalis* contre le primat de la *suppositio personalis* (devenue “mode de supposition par défaut” pour les Anglais du xiv^e s.), son rejet de ce qu'un contemporain appelle la *Regula Anglicana*, où l'on reconnaît les thèses de Burley sur le sujet des “propositions à termes obliques”, confirment l'existence d'un Split Oxford-Paris à Paris même, dont Burley et Buridan sont les

témoins principaux, chacun, en un sens, incarnant le meilleur de sa tradition. La question du sens propre, de la propriété de la locution, comme celle de la *virtus sermonis*, “force du discours” ou “sens littéral” instillée par Peckham en 1284 dans la formulation de la *tertia error* dénoncée en 1277 par Kilwardby, s’inscrit, vue depuis le Statut parisien de 1340, comme un élément non négligeable de la guerre asymétrique livrée de part et d’autre de la Manche, au fil de la *peregrinatio academica* par les protagonistes des “Querelles Anglo-continentales”.

François Dolbeau. *Analyse de deux recueils hagiographiques de Beauvais, aujourd’hui disparus*

Sous la Révolution, les manuscrits appartenant à des établissements religieux de Beauvais ont été dispersés ou détruits. Les plus anciens et ceux qui correspondaient aux intérêts des collectionneurs de l’époque ont abouti dans des fonds privés. La plupart des recueils de contenu ecclésiastique ont disparu. Grâce aux archives mauristes (Paris, BnF, lat. 11777), sont ici reconstitués un légendier en quatre volumes des bénédictins de Saint-Lucien, et un lectionnaire de l’office, partie d’été, du chapitre cathédral Saint-Pierre. »

Dominique Briquel



« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie le *Catalogue des inscriptions étrusques de la Bibliothèque nationale de France* (Paris, BnF Éditions, 2024) dont je suis l'auteur.

Notre pays est certainement celui dont les musées abritent le plus grand nombre d'inscriptions étrusques en dehors de l'Italie. Cette abondante documentation n'avait jamais fait l'objet d'une enquête systématique avant que je commence à l'entreprendre. Il faut reconnaître qu'elle est très dispersée. J'ai ainsi pu repérer et étudier 58 inscriptions conservées dans 38 musées en dehors de Paris, qui étaient presque toutes inédites et qui ont fait l'objet de publications dans la *Rivista d'epigrafia etrusca* de la revue *Studi Etruschi*. Mais bien sûr ce sont les musées de la capitale qui abritent les collections les plus importantes, et donc, en dehors du Petit Palais et du musée Rodin, qui possèdent quelques pièces du plus haut intérêt (j'ai pu en étudier deux dans des articles parus en 2023 et 2024

dans les *Monuments Piot*), le musée du Louvre et celui de la Bibliothèque nationale de France, appellation maintenant donnée au cabinet des Médailles. Car si au pense en priorité au premier, dont la collection comporte 109 inscriptions étrusques, ce qui en fait le plus important musée de France dans le domaine, le second possède une collection qui quantitativement n'est pas sensiblement inférieure (93 inscriptions, si on inclut dans le chiffre 27 légendes monétaires), et surtout, qualitativement, comprend des pièces de premier plan, voire exceptionnelles, comme les deux dés en ivoire trouvés à Vulci dont les faces portent inscrits en toutes lettres les noms étrusques des chiffres (n° 64-65, ch. 8 du catalogue) : ils nous livrent ainsi la série des nombres de un à six, que nous ne connaissons que par ces dés.

Pas plus que ce n'avait été le cas pour les documents conservés au Louvre, jamais ceux du musée de la BnF n'avaient donné lieu à une étude systématique. J'ai publié en 2016 le *Catalogue des inscriptions étrusques et italiennes du musée du Louvre* (où étaient étudiées les 108 inscriptions étrusques alors présentes – dont 11 étaient restées inédites et un grand nombre d'autres publiées de manière très insuffisante ; cette collection s'est enrichie depuis d'un nouveau document, que j'ai présenté en 2007 lors d'une communication à l'Académie). Le *Catalogue des inscriptions étrusques du musée de la BnF* que j'ai l'honneur déposer aujourd'hui en hommage en est la suite naturelle. L'ouvrage, qui comporte 456 pages, a été édité par la Bibliothèque nationale de France.

Le livre reflète la physionomie particulière du fonds épigraphique étrusque de cette institution, très différent de celui du Louvre et même de ce qu'on trouve dans l'ensemble des

musées qui possèdent des collections d'inscriptions étrusques. L'épigraphie étrusque est en effet dans son énorme majorité funéraire : sur les quelques 14 000 inscriptions qui nous sont parvenues, les trois quarts relèvent de cette catégorie. Il s'agit notamment d'urnes cinéraires sur lesquelles était porté le nom du défunt : les villes de Pérouse et plus encore de Chiusi nous en ont fourni respectivement près de 1400 et de 3000 exemplaires, surtout des urnes de terre cuite faites en série à l'aide d'un décor stéréotypé imprimé avant cuisson sur l'argile encore molle de l'objet. Ce type de support est le plus courant dans tous les musées ; ainsi le Louvre possède 37 de ces urnes, et, si on inclut les autres types d'inscriptions funéraires, comme les cippes marqueurs de tombe et les amphores ayant servi elles aussi de réceptacle pour les cendres d'un défunt, on arrive à un total de 62 inscriptions sur 109. Le musée de la BnF se singularise : il n'abrite qu'une unique urne de terre cuite de Chiusi, et celle-ci est anépigraphe. Les seules inscriptions du fonds qui aient un caractère funéraire sont d'un autre ordre : ce sont des vases ou objets d'*instrumentum* en bronze portant la marque *śubina*, ce qui veut dire « appartenant à la tombe » (en étrusque tombe se dit *śubī*) – ce qui indique que ces pièces faisaient partie d'un mobilier funéraire et étaient donc interdits de toute autre utilisation. Elles sont au nombre de quatre à la BnF (n° 4-7, ch. 2 du catalogue), alors que le Louvre en possède 17, et d'ailleurs elles se distinguent de celles du Louvre qui, pour 16 d'entre elles, sont issues des fouilles menées par le marquis Campana sur le site de Cerveteri, l'antique Caéré, et offrent la graphie de la sifflante marquée initiale par un *sigma* quadrilinéaire de type grec (Σ) caractéristique de cette cité, alors que celles de la BnF ont une graphie par le signe de forme M, en usage dans les autres régions de l'Étrurie méridionale.

À l'inverse, le fonds qui est étudié dans ce catalogue comporte des classes d'objets totalement absentes du Louvre. Comme l'indique le nom du Département des monnaies, médailles et antiques qui les abrite à la BnF, on y compte de nombreuses monnaies (27 étudiées au ch. 9, donnant le nom de la cité émettrice ou du magistrat qui a procédé à la frappe, n° 67-94, sans compter 42 marquées d'une simple lettre – n° 95-136 – et 42 qui le sont d'une indication numérique – n° 137-178). Le fonds comporte également, abordées au ch. 4 consacré aux didascalies sur différents types de supports, des intailles inscrites, au nombre de 17 – n° 37-53 –, matériel inexistant au Louvre. Le Louvre ne possède pas non plus de ces beaux vases à figures rouges de fabrication étrusque ornées de scènes du mythe grec mais portant des didascalies en étrusque, pièces rarissimes dans notre corpus mais dont le musée de la BnF peut s'enorgueillir d'abriter trois exemplaires, examinés eux aussi au ch. 4 (n° 22, illustré de la légende d'Alceste et d'une scène bachique, n° 23, de l'arrivée de Penthésilée aux Enfers et du sacrifice des prisonniers troyens, n° 24, du suicide d'Ajax et de la naissance d'Hélène). Sont aussi spécifiques au fonds de ce musée par rapport à celui du Louvre des statuettes de bronze portant des dédicaces à une divinité ; deux existent à la BnF, auxquelles est consacré le ch. 1 (n° 2, statuette d'athlète portant des haltères, et surtout n° 1, le célèbre « Apollon de Ferrare », ainsi nommé parce qu'il avait appartenu à la collection d'Alphonse II d'Este à Ferrare, où l'humaniste Stephanus Vinandius Pighius le vit en 1574 et le décrivit dans son *Hercules Prodigius* publié en 1587). Des inscriptions sur de petits objets en plomb, qui avaient été longtemps considérés comme des faux mais dans lesquels on a tendance aujourd'hui à reconnaître des *sortes* divinatoires (n° 59-63, ch. 7), n'ont pas non plus leur équivalent au Louvre. Il en va de même pour le début d'abécédaire ACE qui se lit sous le fond d'un *guttus* attique de la seconde moitié du V^e siècle av. J.-C. (n° 13), trouvé à Nola en Campanie, dont le propriétaire, un *Aciie*, a voulu accompagner son nom, proclamant ainsi ostensiblement sa maîtrise de l'écriture, selon un usage répandu dans le monde étrusque (on connaît plus de cent exemplaires de tels abécédaires).

Bien sûr d'autres catégories d'objets sont communes aux deux grands musées parisiens. L'inscription de don gravée de la formule *mi mulu...*, « je (suis) l'objet donné par... », selon un formulaire connu par de nombreux exemplaires, qu'on lit à la BnF sur un

vase plastique en bucchero en forme de coq du VII^e siècle av. J.-C. (ch. 5, n° 54), a un pendant au Louvre sur la fibule d'or de Castelluccio di Pienza, qui offre une formule de don un peu différente, avec le verbe *mulvenice*, « il a donné ». On retrouve surtout aussi bien dans l'un comme dans l'autre des deux musées des marques d'atelier ou signatures d'artisan (3 à la BnF, les n° 56-58, ch. 6 ; une au Louvre), des marques de propriété sur des vases (ch. 3), soit avec la formule de possession *mi* + génitif, « j'(appartiens à) Untel » (4 à la BnF, les n° 9-12 ; 11 au Louvre), soit réduites au seul nom du propriétaire, généralement indiqué au génitif (8 à la BnF, les n° 14-21 ; 23 au Louvre), ou encore des didascalies sur des miroirs (12 à la BnF, les n° 25-36, étudiées au ch. 4 ; 7 au Louvre). Mais dans cette dernière catégorie, la collection de la BnF se fait remarquer par la présence d'un exemplaire remarquable (n° 25), dont le grand spécialiste des miroirs étrusques, initiateur du corpus des *Etruskische Spiegel*, Eduard Gerhard, avait salué la découverte en 1834 en le décrivant comme « lo specchio per la copia e l'erudizione delle figure e dell'epigrafi che è il più importante monumento fin qui uscito alla luce di questa sorte ». Il s'agit d'un grand miroir de bronze, dont le médaillon est orné d'un double registre, celui du haut où l'Héraclès étrusque, *Hercle*, présente à *Tinia*, le Zeus étrusque, un enfant ailé appelé *Epiur* – ce qui doit correspondre à une légende étrusque pour nous inconnue – et celui du bas sur lequel a été gravée une scène que la présence de figures féminines divines, appelées *Lasa* en étrusque, invite à localiser dans les Enfers : on y voit, à droite d'Agamemnon (*Aχmemru*), Ménélas (*Menle*) retrouvant Hélène (*Elinaī*), tandis que Pâris-Alexandre (*Elxsntrē*) s'éloigne des deux époux réconciliés ; la signification quasiment nuptiale de la scène est assurée par la présence de la *Lasa Himrae*, dont l'épithète, jusqu'ici incomprise, est le rendement étrusque du grec Υμέναιος.

Un phénomène malheureusement également commun aux deux musées fait l'objet d'un appendice dans le catalogue qui vient d'être publié : la présence de faux. Le Louvre en compte 7 ; 9 se laissent repérer à la BnF. L'étude des faux, on en a à juste titre pris désormais conscience, apparaît comme devant être menée à bien au même titre que celle des documents authentiques. La collection de la BnF offre un cas significatif de faux épigraphique : un vase qui remonte bien à l'Antiquité, une coupe de type attique du début du V^e siècle av. J.-C. (n° 179), sur lequel on a porté, pour en accroître la valeur vénale, une inscription, qui n'est que la combinaison de deux inscriptions différentes dont les dessins figuraient, côté à côté, sur une planche d'un ouvrage de Giuseppe Micali, *Storia degli antichi popoli italiani*, paru en 1832.

La lecture des notices consacrées aux différents objets met en relief la différence entre la collection du Louvre et celle de la BnF. Celle du Louvre, encore aujourd'hui, est très largement tributaire de l'arrivée en 1862 des pièces de la collection Campana : 70 objets inscrits en sont issus, alors qu'il n'en existait que 12 auparavant, les premiers ayant été achetés en 1825 (4 pièces authentiques, plus deux fausses), lors de la vente de la première collection Durand. L'histoire de la collection de la BnF est beaucoup plus longue et plus diversifiée. Le cabinet des Médailles étant l'héritier de l'ancien Cabinet du roi, l'entrée de certaines de ses pièces remonte à avant la Révolution : l'intaille n° 40, avec *Hercle*-Héraclès vainqueur de l'hydre de Lerne, fut donnée à Louis XV par le libraire et collectionneur Pierre-Jean Mariette avant 1750 et le miroir (fragmentaire) n° 36, avec *Telape*-Télèphe allaité par la biche, le fut par le comte de Caylus entre 1762 et 1765. La période révolutionnaire donna lieu à d'importants enrichissements par suite des saisies alors effectuées. Le miroir n° 34, avec la capture du cheval Pégase (*Pecse* en étrusque), qui se trouvait à l'abbaye Sainte-Geneviève de Paris, fut attribué à ce qui était devenu le Cabinet national le 9 ventôse an V (27 février 1797). Avant d'entrer dans le Cabinet de curiosités créé dans l'abbaye en 1675 par le père du Moulinet, il avait fait partie de la collection de Nicolas de Peiresc (né en 1580 et décédé en 1637) à Aix-en-Provence, où sa présence est attestée par deux dessins contemporains, l'un

figurant dans le recueil de dessins établi par l'érudit aixois, dit « Cabinet Peiresc », aujourd'hui conservé à la BnF, et l'autre réalisé dans le cadre du projet de « Musée de papier » (*Museum Chartaceum*), lancé en 1620 par l'érudit romain Cassiano dal Pozzo (1588-1657) qui se proposait de réunir des dessins de tous les monuments antiques connus ; ce second dessin se trouve à Windsor, dans la Royal Collection. Une autre acquisition de la Révolution est l'Apollon de Ferrare. Après la mort du duc Alphonse II d'Este en 1597 et l'annexion de Ferrare par la papauté l'année suivante, qui se traduisit par la dispersion de sa collection, la statuette s'était retrouvée à Leyde, on ne sait pas très bien dans quelles circonstances, et avait fait partie de la collection du comte de Thoms, décédé en 1746. On avait toujours pensé, en l'absence de documents précis, que l'objet avait été acheté à la veuve du comte vers 1750 par le garde du Cabinet du roi d'alors, Claude Gros de Boze. Mais j'ai pu retrouver à la BnF un recueil de gravures de la collection du comte, qui comporte une image de l'objet ; ce recueil porte la marque « sthd. », *stathouder*, indiquant qu'il faisait partie des pièces de la collection du stathouder de Hollande, saisie à La Haye en 1795 à la suite de la conquête du pays par les troupes de Pichegru. Or la page initiale porte une indication manuscrite, rédigée en néerlandais, précisant que les objets qui sont représentés avaient été acquis par le stathouder après la mort du comte et étaient passés dans sa collection personnelle à la Haye.

Par la suite, l'entrée des pièces de la BnF se fit d'une manière plus pacifique. Deux étapes importantes de la constitution du fonds furent la donation de sa collection en 1862 par le duc de Luynes (1802-1867) et le legs de la sienne par Wilhelm Froehner (1834-1925), qui aboutirent à l'entrée respectivement de 14 et 20 objets portant des inscriptions étrusques. Mais ce ne sont que les plus significatives des entrées dont le musée put bénéficier sans qu'il n'en coutât rien à l'État. Il reçut une série de donations, qui enrichirent régulièrement son fonds épigraphique étrusque : après celles de P.-J. Mariette et du comte de Caylus et en dehors de celles du duc de Luynes et de W. Froehner, on peut mentionner celles du vicomte de Janzé en 1865 (1 pièce), du commandant Oppermann, l'ancien écuyer de Napoléon III, en 1874 (2 pièces), d'Oscar Pauvert de la Chapelle en 1899 (3 pièces), de François Chandon de Brailles en 1953 (2 pièces). Il est notable que les entrées de documents épigraphiques étrusques furent dues le plus souvent à des dons et legs (44 pièces), émanant de collectionneurs qui appartenaient généralement à l'ancienne noblesse française, seulement 18 pièces ayant fait l'objet d'achats. Cela aussi contraste par rapport à ce qu'on constate dans le cas du fonds du Louvre, dont les pièces, y compris celles qui n'avaient pas fait partie de la collection Campana, y entrèrent par achat, seules deux urnes y étant parvenues par une autre voie, un dépôt fait en 1960 par le musée Guimet. La collection de l'héritier du Cabinet du roi a toujours conservé un certain côté aristocratique.

On retrouve ce même aspect qu'on est tenté de qualifier d'élitiste dans la composition de la collection. Les pièces offertes par les donateurs, et aussi celles qui furent saisies ou achetées, étaient surtout des objets de prix, remarquables par leur valeur esthétique et également pécuniaire, et relevant de catégories qui étaient depuis toujours prisées par les collectionneurs – à commencer par le roi. C'est le cas des monnaies et pierres gravées avec inscriptions, et aussi de pièces de choix comme les vases peints avec scènes mythologiques, les statuettes de bronze ou un miroir de la qualité de celui avec *Hercle* et *Epiur*, et bien sûr les documents exceptionnels que sont les deux dés en ivoire de Vulci. Comme « bel objet » du même niveau qui se trouve au Louvre, on ne peut guère citer que la fibule en or de Castelluccio di Pienza qui a été évoquée, avec son inscription de 48 lettres et son décor de granulation : issu de la collection Campana, elle constitue un *unicum* dans le fonds du Louvre.

Les inscriptions étrusques du musée de la BnF méritaient d'être publiées et étudiées, comme l'ont été en 2016 celles du Louvre. Aucun travail d'ensemble ne leur avait jamais été

consacrée (et quatre étaient restées inédites), même si on doit la saluer comme elle le mérite l'étude qui fut faite en 1952-1953 par Michel Lejeune de la plupart des inscriptions de la collection Froehner. C'est désormais chose faite avec le catalogue que les éditions de la Bibliothèque nationale de France viennent de mettre à la disposition du public. »